

Bulletin éducation



Editorial

Les enfants au cœur de nos systèmes d'enseignement

Pour parler de l'éducation interculturelle et du rôle de l'éducation dans la construction d'une Europe plus humaine et plus inclusive, on ne saurait imaginer meilleur endroit qu'Istanbul, cette ville qui, située au carrefour des cultures, jette un pont entre deux continents, cette métropole européenne au style oriental.

Le principal enseignement que nous avons retiré de cette conférence est que l'éducation doit être au centre de la méthodologie employée par nos sociétés pour relever les défis d'un monde de plus en plus ouvert et globalisé, qui a besoin de se construire sur l'équité, le multiculturalisme ainsi que le respect et la compréhension de la différence. Notre mode d'éducation des enfants est plus révélateur du type de société auquel nous aspirons que n'importe quelle prise de position ou déclaration d'intention. Ce que les enfants et les adolescents font à l'école, leur perception de la manière dont nous vaquons à nos occupations quotidiennes relevant du vivre et du travailler ensemble, cela nous renseigne bien mieux que n'importe quel cours ou manuel sur ce que nous apprécions dans la vie sociale. Lorsque les écoles considèrent leurs élèves comme des partenaires, lorsque la démocratie est quelque chose que ces derniers « font » au lieu de simplement en parler et lorsque est reconnue leur valeur à tous, nos systèmes éducatifs font de la démocratie une réalité.

La promotion et la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit constituent la mission fondamentale du Conseil de l'Europe. Une Europe plus humaine et plus inclusive est une Europe qui place ces valeurs au centre de l'élaboration des lois et de leur mise en oeuvre. Toutefois, ces valeurs doivent être entretenues et renforcées tout au long d'un processus d'apprentissage qui commence dès la prime enfance et dans lequel la famille, le milieu social ainsi que l'éducation formelle et informelle jouent un rôle crucial.

C'est pourquoi la 22^e Session de la Conférence permanente des Ministres responsables de l'Éducation a représenté une telle importance. Elle a donné aux ministres l'occasion de réfléchir sur les types de politique éducative et de mesures d'application qui font de l'enfant un sujet de droit, et non un objet de droit, et qui respectent ses droits quelles que soient son origine ou son identité. Les ministres ont exprimé sans ambiguïté leur résolution de veiller à ce que les valeurs d'inclusion et de tolérance soient au centre de leurs systèmes d'enseignement et à ce que les enfants soient perçus comme des partenaires incontournables du processus de mise en oeuvre de la politique en la matière.



De gauche à droite: Le Ministre de l'éducation de la Turquie, Hüseyin Çelik, le Premier ministre de la Turquie, Recep Tayyip Erdoğan et Maud de Boer-Buquicchio

Maud de Boer-Buquicchio

Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

«Il faut considérer la diversité et l'hétérogénéité de manière positive.

Des échanges intellectuels approfondis sont indispensables pour aider à une meilleure compréhension de l'islam. Si nous organisons un débat ouvert et transparent sur la différence, l'intolérance et la haine reculeront.»

M. Hugo Quaderer, ministre de l'Éducation, Liechtenstein

Place éminente de la politique d'enseignement dans le soutien des droits de l'enfant et la construction de sociétés inclusives

La décision de consacrer le programme de la 22^e Session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Éducation au rôle de cette dernière dans la construction d'une Europe plus humaine et plus inclusive, traduit le désir d'étudier sous un angle très concret la manière dont les systèmes d'enseignement reflètent et contribuent à promouvoir les valeurs essentielles du Conseil de l'Europe: la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit. En traitant les thèmes jumeaux que sont, d'une part les droits de l'enfant, d'autre part la politique d'enseignement inclusive axée sur la cohésion sociale dans une Europe multiculturelle, de même qu'en se concentrant sur la question complexe de l'application de la politique retenue, les ministres visaient principalement à se servir de la politique pour faciliter le changement. La mise en œuvre d'une politique efficace devrait permettre de créer des écoles où l'enfant soit perçu comme un sujet de droits, où il y ait une culture et une pratique de la démocratie, où chaque individu jouisse d'un plus grand respect et où soit reconnu l'enrichissement que la différence culturelle et sociale apporte à la société. Le contexte de la réforme qui est une



réalité dans de nombreux pays d'Europe, ainsi que la conscience croissante de la nécessité de promouvoir le dialogue au sein de la société comme entre les cultures, confèrent une importance particulière à cette discussion. Pour les décideurs, la grande difficulté est de revoir ensemble

– tout en apprenant d'elles – les manières dont les mesures porteuses de changement peuvent être le plus



efficacement mises en œuvre dans les systèmes d'enseignement.

Droits de l'enfant

Les droits de l'enfant apparaissent de plus en plus comme prioritaires dans les sociétés caractérisées par la diversité culturelle, linguistique et religieuse. Les politiques d'enseignement doivent faire en sorte que ces droits soient perçus comme prioritaires dans le processus de décision et que l'éducation promeuve la tolérance de la diversité ainsi que l'inclusion sociale.

Si l'on veut qu'une politique soit efficace, il faut que tous ceux qui jouent un rôle crucial dans l'éducation des jeunes prennent part à l'élaboration du matériel et de la méthodologie pédagogiques dont l'emploi s'impose pour faire comprendre aux enfants leurs droits. Les parents et les autres principales parties prenantes intérieures ou extérieures à l'école jouent un rôle éminent dans la construction d'environnements d'apprentissage aidant les enfants à comprendre leurs droits, ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la société en tant que citoyens de plein droit.

Il ne suffit cependant pas d'enseigner leurs droits aux enfants. On doit aussi insister sur la pratique de ces droits,

ainsi que sur l'apprentissage par l'action dans des écoles dirigées démocratiquement, où les enfants sont

perçus comme partenaires à part entière aux fins des processus de décision concernant leur bien-être.

L'expérience acquise dans de nombreux pays représentés à la conférence nous enseigne la nécessité de veiller à ce que les droits de l'enfant soient pleinement soutenus par des mesures concrètes visant à assurer la qualité et l'égalité au sein de l'école. Des mesures spécifiques s'imposent pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle ou le handicap. Les minorités sociales ont besoin, elles aussi, d'une protection spéciale dans le cadre des systèmes d'enseignement. L'éducation par les pairs au sein des familles appartenant à ces groupes offre maints exemples intéressants de pratiques optimales, et ces dernières – qui favorisent l'engagement des familles en question dans le système d'enseignement – doivent faire l'objet d'une plus large diffusion.

«Face aux nombreux signes d'un retour de l'intolérance dans certains pays d'Europe, nous sommes plus que jamais conscients du rôle essentiel de l'éducation. Nous devons centrer notre réflexion sur l'avenir et sur la manière d'assurer des conditions de vie durables sur notre continent.»

M. Alain Mouchoux, regroupement d'ONG
«Education et culture»

Cohésion sociale dans une Europe multiculturelle

Des mesures concertées reposant sur les notions de partenariat et d'apprentissage pendant toute la durée de la vie sont aussi importantes pour la promotion de l'éducation

«La Commission de la Culture, de la Science et de l'Éducation de l'Assemblée parlementaire apportera tout son soutien à l'action des ministres européens de l'Éducation avec l'ambition et l'engagement nécessaires pour construire une Europe plus humaine et inclusive».

M^{me} Anne Brasseur, Commission de la Culture, de la Science et de l'Éducation de l'Assemblée parlementaire

interculturelle et l'inclusion dans le système d'enseignement que pour la promotion des droits de l'enfant. Les écoles doivent répondre aux besoins de tous leurs élèves, notamment ceux qui sont vulnérables et risquent d'interrompre entièrement



La mosquée de Dolmabahçe sur le Bosphore

leur scolarité. Des partenariats entre les écoles et la collectivité – notamment les autres services et institutions d'action sociale – peuvent contribuer dans une mesure essentielle à satisfaire ces besoins.

Pour les décideurs, toute la difficulté est d'élaborer des mesures permettant non seulement de promouvoir la cohésion sociale, l'inclusion et l'équité, mais aussi de donner à tous les jeunes la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel, d'une part en tant qu'individus, d'autre part sur le plan social, en tant que citoyens de sociétés démocratiques.



Le Ministre de l'éducation de la Turquie et le Dr Özdemir, Directeur Général des Relations Extérieures, Ministère de l'éducation, avec l'équipe du Conseil de l'Europe chargée de la 22^e Conférence permanente des Ministres européens de l'Éducation

La solution réside principalement dans une politique des programmes scolaires qui s'appuie sur un matériel pédagogique conçu pour prévenir l'exclusion. Il existe maints exemples de projets auxquels les principales parties prenantes s'associent dans les écoles comme dans le reste de la collectivité en vue de trouver des solutions inclusives à ces problèmes. La généralisation effective de projets de ce genre peut contribuer dans une mesure déterminante à éclairer les décideurs et à réaliser le changement dans les établissements scolaires.

En traitant des droits de l'enfant et de la construction d'environnements éducationnels inclusifs, les ministres ont reconnu avec particulièrement de force le rôle-clé joué par les enseignants lorsqu'il s'agit de communiquer les valeurs de tolérance et d'ouverture à la

«Des questions telles que les droits de l'enfant et le droit de chacun au respect et à la dignité sont de plus en plus considérées comme essentielles. Elles sous-tendent les grands domaines d'action qui seront traités dans le Livre blanc sur le dialogue interculturel ainsi que les travaux en cours au sein de l'Assemblée parlementaire, des pouvoirs publics nationaux et de l'autorité intergouvernementale.»

M. Fiorenzo Stolfi, Ministre des Affaires étrangères de Saint-Marin, Président du Comité des Ministres (novembre 2006 - mai 2007)

diversité, ainsi que de veiller à ce que l'inclusion et la démocratie soient mises en pratique à l'école. Il en découle, pour les décideurs, que les enseignants ont besoin d'un soutien structuré et permanent afin de pouvoir augmenter leur capacité de répondre aux réalités sans cesse changeantes auxquelles ils ont à faire face lorsqu'ils contribuent à mettre en place des communautés d'apprentissage efficaces.



Kuleli Askeri Lisesi, Istanbul

Déclaration



Nous, ministres européens de l'Éducation des 49 États signataires de la Convention culturelle européenne (STE n° 18), réunis à Istanbul à l'occasion de la 22^e session de notre conférence permanente, adoptons la présente déclaration: [...]

10. nous engageons:

10.1. à élaborer des politiques appropriées pour mettre en œuvre le Plan d'action du 3^e Sommet, «en vue d'assurer l'accès à l'éducation pour tous les jeunes à travers l'Europe, d'en améliorer la qualité», afin qu'ils réussissent leur parcours éducatif, et de promouvoir la formation interculturelle ainsi que l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;

10.2. à mettre en œuvre des mesures visant à garantir l'accès à une éducation de qualité pour tous, au sein d'une société plus humaine et plus juste pour tous ses membres;

10.3. à promouvoir des programmes éducatifs à visées inclusives, en coopération avec d'autres acteurs concernés, afin d'encourager la participation active et l'engagement civique de l'ensemble des membres de la société et de prévenir ainsi les handicaps en matière d'éducation;

10.4. à accorder lors de l'élaboration des politiques éducatives une attention toute particulière aux droits de l'enfant conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux instruments juridiques du Conseil de l'Europe;

10.5. à œuvrer, par le biais du programme éducatif du Conseil de l'Europe, à la réalisation de l'ensemble des buts de l'éducation, à savoir:

- la préparation à l'entrée sur le marché du travail;
- la préparation à une vie de citoyen actif au sein d'une société démocratique;
- l'épanouissement personnel;
- l'acquisition et l'entretien d'une large base de connaissances;

11. **invitons** le Comité des Ministres à reconnaître le rôle crucial que joue l'éducation dans la poursuite

des buts du Conseil de l'Europe et la défense de ses valeurs-clés que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, et, à cette fin, à maintenir les ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'efficacité de ses programmes éducatifs;

12. **invitons** le Comité des Ministres à charger le Comité directeur de l'éducation (CDED) à poursuivre sa mission, telle qu'elle est définie dans les résolutions ci jointes, en veillant tout particulièrement:

12.1. à analyser et à développer les compétences essentielles à une culture démocratique et à la cohésion sociale, telles que la capacité de se comporter en citoyen responsable, l'aptitude à vivre dans un milieu interculturel et plurilingue, l'engagement social, un comportement solidaire et la faculté de percevoir les problèmes selon de nombreux points de vue différents;

12.2. à élaborer des mesures concrètes pour une éducation inclusive, notamment en faveur des personnes socialement et culturellement exclues;

12.3. à encourager la réflexion sur le droit à l'éducation, en prenant en compte les dispositions des instruments juridiques en vigueur et leur mise en œuvre;

12.4. à poursuivre la coopération dans ce domaine avec l'Union européenne, en participant notamment à des actions concrètes qui seront menées en 2008 dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel;

12.5. à développer ou à renforcer la coopération en matière d'éducation avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, notamment le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC), le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales ainsi qu'avec d'autres institutions et organisations, tant gouvernementales que non gouvernementales, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe (OSCE) et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO);

12.6. à collaborer avec l'initiative «Alliance des civilisations» lancée en 2005 par le Secrétaire général des Nations Unies, afin de contribuer à la mise en œuvre des recommandations en matière d'éducation figurant au chapitre VII du rapport du Groupe de haut niveau (novembre 2006);

13. **invitons** le Comité des Ministres à charger le Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR):

13.1. à s'efforcer d'apporter à l'Espace européen de l'enseignement supérieur une vision globale comprenant les objectifs principaux de l'enseignement supérieur ainsi que les valeurs du Conseil de l'Europe;

13.2. à mettre en lumière, dans cette vision, les valeurs et fonctions de l'enseignement supérieur au sein de la société moderne ainsi que la capacité de l'enseignement supérieur et de ses diplômés de s'attaquer à des problèmes majeurs comme la durabilité, la culture démocratique, l'insertion sociale et le dialogue interculturel;

13.3. à poursuivre l'étude du rôle et des responsabilités des pouvoirs publics ainsi que des universités, de leurs personnels et de leurs étudiants pour la concrétisation de cette vision de l'enseignement supérieur;

14. **nous félicitons** de l'initiative norvégienne de créer un centre de ressources sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation interculturelle, fonctionnant en liaison directe avec la Direction de l'éducation du Conseil de l'Europe et contribuant à son programme, notamment aux activités pertinentes en matière de formation des enseignants;

15. **exprimons** notre gratitude aux autorités turques pour leur hospitalité à l'occasion de la 22^e Session de la conférence permanente;

16. **remercions** chaleureusement la Slovénie pour son offre d'organiser la prochaine session.



22^e Session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Éducation organisée par la Direction de l'Éducation Scolaire, Extra-Scolaire et de l'Enseignement Supérieur
Numéro spécial du Bulletin Éducation préparé par Carole Reich, Secrétaire de la Conférence permanente des Ministres de l'Éducation, Chef de la Division de la «Dimension européenne de l'éducation», et l'équipe éditoriale du Bulletin éducation, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Contact:
carole.reich@coe.int
Bulletin.Education@coe.int